

MAIRIE DE VILLIERS EN BIÈRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

22 septembre 2009

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, ROUX, PELLISSIER et BODOT
Mmes GATTEAU et GARDIOL

Représenté : /

Absents : Mme ROHEL M. LELONG

secrétaire de séance : M. Philippe DOTHEE

Ouverture de la séance à 18 h 00 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 août 2009.

Le compte-rendu est approuvé.

1. DISSOLUTION CAISSE DES ECOLES

La Trésorerie de Saint Fargeau Ponthierry nous a informé qu'il existe toujours un compte ouvert au nom de la caisse des écoles et qui représente un solde de 19.32 € (dix neuf euros trente deux centimes).

Aucune opération n'a eu lieu sur ce compte depuis plus de trois ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de la suppression de la caisse des écoles et accepte le reversement du solde à la commune.

2. CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE BILAN DE LA SERRE

Suite au projet de rénovation de la serre, Monsieur le Maire soumet au Conseil l'analyse des offres de prestation d'architecte pour le bilan sanitaire de la serre municipale.

5 cabinets d'architectes ont répondu à l'appel d'offres :

- DROZD	5980.00 €
- atelier PRIEUR.....	11960.00 €
- AEdificio.....	4982.54 €
- DEMETRESCU-GUENEGO.....	2631.00 €
- ROUX de BRANDOIS LEYNET..	6219.20 €

La commission d'appel d'offres a étudié toutes ces propositions et recommande le cabinet DEMETRESCU GUENEGO.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient la proposition du cabinet DEMETRESCU GUENEGO d'un montant de 2631 € TTC

3. DEMANDE SUBVENTION AU PNR

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Parc Naturel Régional du Gâtinais peut subventionner le bilan sanitaire de la serre.

Le Conseil à l'unanimité charge le Maire des démarches auprès du Parc Naturel Régional pour obtenir les subventions nécessaires

4. MATERIEL SALLE LES GRANGES

Monsieur le Maire informe le Conseil du manque d'appareils de cuisson dans la salle « les Granges », et propose d'acheter du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de surseoir à cet équipement

Le Conseil demande quels seraient les coûts :

- des travaux électriques à réaliser
- de l'achat du matériel.

Le Conseil à l'unanimité souhaite qu'une vérification des statuts d'homologation de la salle soit effectuée avant toute décision d'équipement.

5. INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le Conseil que la municipalité doit prendre une nouvelle délibération pour verser l'indemnité de conseil au nouveau comptable du trésor, Mme MIGUEL

Le Conseil vote à l'unanimité

6. REPARATION DU SUPPORT DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'état défectueux de la cloche de l'église, il est impératif de la restaurer et de la mettre aux normes de sécurité actuelles si on souhaite l'utiliser.

4 entreprises sont venues faire un état des lieux :

- MAMIAS 4823 € mise en sécurité et mécanisme de sonnerie
- GOUGEON ----- 6211 € mise en sécurité et mécanisme de sonnerie
- HUCHEZ 5655 € mise en sécurité et mécanisme de sonnerie
- BODET 12557 € pour une mise en sécurité seule

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise MAMIAS d'un montant de 4823 € TTC qui est la moins disante.

7. AVENANT CONTRAT CONCESSION GrDF

Monsieur le Maire expose qu'un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n°2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel

Monsieur le maire donne connaissance au conseil municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré : DECIDE d'approuver l'avenant n° 1 au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel au périmètre de la commune établi avec GrDF et autorise son maire à le signer

8. PRESENTATION DES NON VALEURS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comptable du trésor responsable de VILLIERS EN BIERE, n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de 2005, 2006 et 2007 suivants :

- 136 du 06/09/06 pour le montant de 6 € émis à l'encontre de M. MARQUES
- 145 du 06/11/07 pour le montant de 7 € émis à l'encontre de M. MARQUES
- 62 du 03/03/05 pour le montant de 43.68 € émis à l'encontre de Melle COHEN

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'admission en non valeurs de ces titres :

Le Conseil à l'unanimité accepte cette opération, et charge Monsieur le Maire d'émettre un mandat au compte 654 du montant de 56.68 €.

9. PARTICIPATION CONCERT DE PERTHES

Monsieur le Maire informe le conseil de l'organisation du concert des artisans du canton de Perthes qui a nécessité un équipe de surveillance renforcée et propose que la commune de VILLIERS EN BIERE participe financièrement.

Le Conseil à l'unanimité accepte de participer à ces frais, et autorise le maire à régler une facture de 150 € à la société de surveillance ayant assuré ce service pour l'occasion.

10. CHOIX DE L'ENTREPRISE CHARGEE DES TRAVAUX POUR LA STEP

Suite au projet de reconstruction de la station d'épuration, Monsieur le Maire soumet au Conseil les deux propositions qu'il a reçues :

- société WANGNER 595 000 €
- société SAUR531 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient le projet de la société SAUR, moins disant et mieux disant.

11. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA STEP

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux de reconstruction de la station d'épuration peuvent être subventionnés par

- le Conseil Général,
- l'Agence de l'Eau
- le Conseil Régional d'Ile de France.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de solliciter toutes les subventions auprès des ces organismes.

Le conseil approuve à l'unanimité et charge Monsieur le Maire des démarches nécessaires pour obtenir toutes les subventions octroyées aux communes pour la reconstruction d'une station d'épuration.

12. TRAVAUX PISCINE

Suite au projet de réhabilitation de la piscine, Monsieur le Maire soumet au Conseil l'analyse des candidatures.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- AQUA TECH	303 730.00 €
- LOISIRS +.....	526 897.50 €
- BORDIN BAUDOUIN.....	357 309.00 €

La commission d'appel d'offres a étudié toutes ces propositions et recommande l'entreprise AQUA TECH.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité retient la proposition de l'entreprise AQUA TECH d'un montant de 303 730.00 € TTC

13. QUESTIONS DIVERSES

- Suite à l'installation des gens du voyage sur le territoire de la commune, Monsieur le Maire informe le Conseil de l'entretien qu'il a eu avec le responsable des gens du voyage, la police et le médiateur

- Monsieur PIERQUIN demande qu'une réunion publique soit organisée 1 fois par an

- Madame GATTEAU soulève plusieurs points :

- Demande si on peut étudier l'installation d'un chauffe eau solaire dans le cadre de la réfection de la piscine, Monsieur le Maire précise que cette demande pourra être étudiée dans la 2^{ème} phase des travaux.
- Signale le panneau détérioré rue de Fleury au niveau du pont
- évoque le problème de la lettre ouverte distribuée dans certaines boîtes, et souhaite que les conseillers abordent ce sujet en réunion de travail.

- Monsieur PELLISSIER et Monsieur TRUCHON approuvent le dernier point abordé par Mme GATTEAU

- Monsieur le Maire évoque le problème des chiens errants :
 - Les chiens qui divaguaient dans la plaine ont été identifiés
 - Les chiens du 15 rue de Fleury font l'objet de plaintes suite aux attaques successives

Séance levée à 19 heures 47

A Villiers en Bière, le 24 septembre 2009
Le Maire

G. GATTEAU